

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 120 (1994)
Heft: 15/16

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Cette petite comparaison simpliste entre le système qui nous est appliqué lorsque nous nous déplaçons en voiture et celui que nous devons subir pour obtenir un permis de bâtir devrait nous inciter à réfléchir au problème plus général de la déréglementation. Il ne semble pas que, malgré de grands discours politiques, cette déréglementation soit dans l'air de nos Chambres. Et comme il paraît illusoire d'attendre des (trop?) nombreux juristes qui s'y complaisent un changement de cap à 180°, ne devrait-on pas envisager le dépôt d'une initiative populaire constitutionnelle créant un moratoire de dix ans durant lequel il serait interdit d'élaborer de nouvelles lois, de nouveaux règlements, de nouvelles ordonnances, et ne prévoyant d'exception que pour des textes remplaçant des lois existantes, à condition qu'ils soient plus courts et plus simples que celles-ci?



Thierry Baechtold, Juan Menendez, Franco Teodori: «Règlements et image architecturale», in AS Architecture Suisse N° 77-78, Editions Anthony Krafft, Lausanne, 1987

Nouveau président du CNSGB

Lors de son assemblée générale du 18 mars 1994, le Comité national suisse des grands barrages (CNSGB) a élu comme nouveau président, le professeur Raymond Lafitte. Il succède au professeur Daniel Vischer, qui a assumé cette fonction durant trois années et n'a pas souhaité renouveler son mandat.

M. R. Lafitte est administrateur et directeur de Stucky Ingénieurs-Conseils SA, à Lausanne, société spécialisée dans l'ingénierie des barrages et des centrales hydroélectriques. Il est également professeur à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne où il enseigne l'économie hydraulique et le génie civil des centrales thermiques et nucléaires. Le CNSGB tient à remercier sincèrement le professeur Vischer de tout ce qu'il a apporté au Comité national durant ses années de présidence, et de ses précieux conseils au sein de la Commission technique dont il reste membre.

Rappelons que le CNSGB réunit des membres individuels et collectifs: offices des administrations fédérales et cantonales, écoles polytechniques et techniques supérieures, sociétés productrices d'électricité, associations professionnelles, bureaux d'ingénieurs et entreprises. Le but du CNSGB est de favoriser les progrès dans l'établissement des projets, la construction, l'entretien et la surveillance des barrages. Il publie des rapports techniques, organise des conférences et des visites d'ouvrages. Enfin, il participe activement aux travaux de la Commission internationale des grands barrages (CIGB) dont il est membre.

Comité national suisse des grands barrages
p.a. NOK AG, Parkstrasse 23, 5400 Baden
tél. 056/20 34 07, fax: 056/20 38 45